

ARTICLE 413 – PREPARATION DE LA FEUILLE DE MATCH

413-1 - Obligations générales

Pour les matches officiels et amicaux, les Présidents des associations concernées ou leurs délégués sont tenus de préparer une heure avant le coup d'envoi la feuille de match à laquelle sont jointes pour les personnes ayant accès au terrain, les cartes de qualification et les cartes d'affiliation. De même, seront inscrits, l'identité et le numéro de licence du rédacteur de la feuille de match, ce dernier étant obligatoirement considéré comme agissant au nom du Président de l'association ou de son délégué.

La feuille de match sera renseignée lisiblement en indiquant obligatoirement en lettres majuscules d'imprimerie les noms et prénoms des personnes devant figurer sur celle-ci ainsi que leur numéro de licence, et pour les joueurs, le numéro exact de leur maillot (titulaires et remplaçants compris).

Afin de faciliter la rédaction de la feuille de match, la composition des équipes (noms, prénoms et n° de licence) peut être rédigée par informatique sur un support papier qui sera collé sur la feuille de match (en 4 exemplaires) selon les modalités suivantes :

- Respect du format initial de la feuille de match ;
- Cachet de l'association apposé sur le support papier ;
- Nom et signature du dirigeant rédacteur qui seront placés à la verticale du document dans la colonne « titulaires » tout en respectant la lisibilité du document.

A Equipe :				
	N°	NOM (<i>lettres capitales</i>)	Prénom	N° de licence
Titulaires	①			
	②			
	③			
	4			
	5			
	6			
	7			
	8			
	9			
	10			
	11			
	12			
	13			
	14			
	15			
Remplaçants	16			
	17			
	18			
	19			
	20			
	21			
	22			
Capitaine				N°

B Equipe :				
	N°	NOM (<i>lettres capitales</i>)	Prénom	N° de licence
Titulaires	①			
	②			
	③			
	4			
	5			
	6			
	7			
	8			
	9			
	10			
	11			
	12			
	13			
	14			
	15			
Remplaçants	16			
	17			
	18			
	19			
	20			
	21			
	22			
Capitaine				N°